

Votre enfant souhaite faire de la percussion

Du berceement d'une barcarolle ponctuée par le triangle à l'apparition d'un chevalier évoquée par l'éclat d'une cymbale, du coup de canon d'une grosse caisse au boléro, d'une caisse claire poursuivie par une sicilienne endiablée des timbales... ces couleurs, ces constructions rythmiques appartiennent au destin fabuleux des percussionnistes.

Dans la profusion d'instruments percutés, frottés, secoués qui caractérise cette discipline, nous n'aborderons au conservatoire que la percussion utilisée dans l'orchestre symphonique occidental (caisse claire, timbales, claviers : xylophone, marimba, vibraphone) avec de nombreux accessoires (triangles, cymbales, maracas...).

Il est possible de commencer la percussion **dès l'âge de 7 ans**. L'accès à la classe n'est soumis à aucune condition physique particulière.

Les élèves du cycle I recevront une ouverture vers la caisse claire, les timbales et les claviers (xylophone) soit seuls, soit en groupe, les élèves du cycle II approfondiront leur technique en ajoutant un travail spécifique autour des 4 baguettes aux claviers afin de leur donner les moyens d'une autonomie en cycle III.

Il aura besoin...

- de partitions. Les photocopies sont formellement interdites et rigoureusement punies par la loi ;
- pour débiter, d'un set comprenant : un silencieux, un siège, un pupitre, un métronome, une paire de baguettes soit environ 200 € ;
- d'un xylophone (environ 900 €), à partir de la deuxième année ; l'achat d'une caisse claire, voire d'une batterie, peut être envisagé. À noter que l'étude de la batterie restera une approche privilégiant des aspects importants pour l'étude de la percussion comme le tempo, la coordination, les déplacements mais ne sera pas approfondie comme pourrait l'être cet instrument. Un choix exclusif de l'élève n'est pas envisageable dans le cadre du conservatoire ;
- Au milieu du CII, il est souhaitable de revendre le xylophone pour investir dans l'achat d'un marimba soit 3 000 € ;

Généralités cycle I et cycle II, prévoir :

- un budget « baguettes » d'environ 100 € par an ;
- un budget partitions de 75 € par an.

Il lui sera demandé...

- d'assister au cours de formation musicale, d'instrument et de pratique collective ;
- de travailler personnellement et quotidiennement entre 25 et 45 minutes suivant l'aisance et l'intérêt de chacun ;
- dès le milieu du cycle II, la pratique d'orchestre fait partie de la formation des élèves et s'ajoute au temps de présence au conservatoire. À ce niveau la pratique quotidienne est d'environ 45 minutes ;
- de travailler régulièrement en salle de percussion en dehors des heures de cours. Cela devenant obligatoire à partir du cycle II pour le travail des timbales et du marimba. Notons également l'existence au conservatoire d'un studio équipé de silencieux et de claviers.